

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par
Mme Petel

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 17 :

« V. – Ne sont pas soumises au présent chapitre : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.